

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers individuels
31 décembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Notre opinion

À notre avis, les états financiers individuels ci-joints (« les états financiers ») donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins (« CRCD ») aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CRCD qui comprennent :

- les bilans individuels aux 31 décembre 2018 et 2017;
- les états individuels du résultat global pour les exercices à ces dates;
- les états individuels des variations de de l'tif net pour les exercices terminés à ces dates;
- les tableaux individuels des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de CRCD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, www.pwc.com/ca/fr



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CRCO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CRCO ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CRCO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,



car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CRCD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CRCD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener CRCD à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 14 février 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111799

Capital régional et coopératif Desjardins

Bilans individuels

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires en circulation et l'actif net par action ordinaire)

	Note	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Actif			
Investissements à impact économique québécois	7	1 080 069	1 033 951
Autres investissements	8	1 028 968	878 482
Immobilisations incorporelles	10	1 023	-
Impôts sur le bénéfice	19	26 477	19 624
Comptes débiteurs	11	45 981	36 069
Encaisse	12	12 428	12 305
		<u>2 194 946</u>	<u>1 980 431</u>
Passif			
Billets à payer et passifs financiers	13	4 726	23 413
Impôts sur le bénéfice	19	15 097	232
Comptes créditeurs	14	6 319	11 444
		<u>26 142</u>	<u>35 089</u>
Actif net	16	<u>2 168 804</u>	<u>1 945 342</u>
Nombre d'actions ordinaires en circulation		<u>141 391 214</u>	<u>138 079 685</u>
Actif net par action ordinaire		15,34	14,09

Au nom du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins,

Sylvie Lalande, ASC,C.Dir., administratrice

Chantal Bélanger, FCPA, FCGA, administratrice

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Capital régional et coopératif Desjardins

États individuels du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le bénéfice net par action ordinaire)

	Note	2018 \$	2017 \$
Produits			
Intérêts	7	25 886	23 228
Dividendes et distributions		43 929	27 645
Frais d'administration		470	519
		<u>70 285</u>	<u>51 392</u>
Gains (pertes) sur investissements			
Réalisés		108 335	8 480
Non réalisés		30 297	88 061
		<u>138 632</u>	<u>96 541</u>
Total des produits et des gains sur investissements		<u>208 917</u>	<u>147 933</u>
Charges			
Frais de gestion		18 908	23 865
Autres frais d'exploitation	18	4 732	5 046
Services aux actionnaires	18	6 305	3 363
		<u>29 945</u>	<u>32 274</u>
Bénéfice avant impôts		<u>178 972</u>	<u>115 659</u>
Impôts sur le bénéfice	19	<u>4 078</u>	<u>2 902</u>
Bénéfice net de l'exercice		<u>174 894</u>	<u>112 757</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		<u>136 894 655</u>	<u>133 493 165</u>
Bénéfice net par action ordinaire		<u>1,28</u>	<u>0,84</u>

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Capital régional et coopératif Desjardins

États individuels des variations de l'actif net

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions (note 16)		Bénéfices non répartis \$	Actif net \$
	Nombre	\$		
Solde au 31 décembre 2017	138 079 685	1 501 550	443 792	1 945 342
Bénéfice net de l'exercice	-	-	174 894	174 894
Opérations sur le capital-actions⁽¹⁾				
Emission d'actions ordinaires	9 630 654	141 179	-	141 179
Frais d'émission, nets des impôts de 1 657 \$	-	(2 523)	-	(2 523)
Rachat d'actions ordinaires	(6 319 125)	(62 775)	(27 313)	(90 088)
Solde au 31 décembre 2018	141 391 214	1 577 431	591 373	2 168 804
Solde au 31 décembre 2016	134 943 941	1 434 668	354 749	1 789 417
Bénéfice net de l'exercice	-	-	112 757	112 757
Opérations sur le capital-actions⁽¹⁾				
Emission d'actions ordinaires	9 792 823	134 850	-	134 850
Frais d'émission, nets des impôts de 1 578 \$	-	(2 396)	-	(2 396)
Rachat d'actions ordinaires	(6 657 079)	(65 572)	(23 714)	(89 286)
Solde au 31 décembre 2017	138 079 685	1 501 550	443 792	1 945 342

⁽¹⁾ Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Capital régional et coopératif Desjardins

Tableaux individuels des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2018 \$	2017 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Bénéfice net de l'exercice	174 894	112 757
Ajustements sans effet sur la trésorerie		
Pertes (gains) sur investissements	(138 632)	(96 541)
Amortissement des primes et des escomptes sur les autres investissements	(3 773)	(2 629)
Amortissement des immobilisations incorporelles	73	-
Impôts différés	2 977	1 180
Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse	(1 095)	(2 629)
Variation des actifs et des passifs opérationnels		
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	(5 668)	640
Impôts sur le bénéfice à payer	12 360	-
Comptes débiteurs	12 070	(13 181)
Comptes créditeurs	(4 645)	4 011
Acquisition d'investissements à impact économique québécois	(176 400)	(173 264)
Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois	257 112	153 278
Acquisition d'autres investissements	(1 557 623)	(716 918)
Produit de la cession d'autres investissements	1 394 350	700 647
	<u>(34 000)</u>	<u>(32 649)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	<u>(1 096)</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	136 999	132 256
Rachat d'actions ordinaires	(90 088)	(89 286)
	<u>46 911</u>	<u>42 970</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	11 815	10 321
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>29 438</u>	<u>19 117</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>41 253</u>	<u>29 438</u>
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	19 651	18 198
Dividendes et distributions reçus	43 715	27 503
Impôts sur les bénéfices recouvrés (payés)	5 591	(1 082)

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 Loi constitutive, administration et investissements

Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (R.L.R.Q. c. C-6.1) (la «Loi») et est réputé avoir été constitué par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. CRCD a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social. CRCD a comme place d'affaires le 2, Complexe Desjardins, tour Est, bureau 1717, Montréal (Québec), Canada, et son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

Administration

Les activités de CRCD sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres :

- Huit personnes nommées par le président du Mouvement des caisses Desjardins;
- Deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- Deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment, parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- Le directeur général de CRCD.

Investissements

CRCD peut faire des investissements avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$, ou l'avoir net, inférieur, ou égal à 50 M\$.

CRCD peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou une coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à quinze ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à CRCD d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, CRCD ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles, tels les investissements dans certains fonds d'investissement, si les conditions spécifiques prévues par la Loi sont respectées.

Depuis l'année financière ayant débuté le 1^{er} janvier 2006 et au cours de chaque année financière subséquente, les investissements admissibles de CRCD, selon la définition donnée par la Loi, doivent représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen de CRCD de l'année précédente. Depuis l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2016, ce pourcentage est progressivement augmenté de 1 % par année, pour atteindre 65 % pour les années financières commençant après le 31 décembre 2019.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De plus, une partie représentant au moins 35 % de ce pourcentage (de 60 % à 65 %) doit être investie dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles, selon la définition de la Loi.

Si au terme d'un exercice, une de ces cibles n'est pas atteinte, CRCD aura une réduction de l'émission de capital autorisée pour la période de capitalisation suivant la fin de cet exercice.

2 Mode de présentation

Déclaration de conformité

CRCD a établi les présents états financiers individuels (les « états financiers ») conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de CRCD. Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 14 février 2019.

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne l'encaisse, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs ainsi que les impôts, qui sont évalués au coût amorti et au coût ainsi que les immobilisations incorporelles qui sont évaluées sur la base du coût amorti.

Entité d'investissement

CRCD compte plusieurs actionnaires qui ne lui sont pas liés et détient plusieurs investissements directement et indirectement dans des fonds sous-jacents. Les participations dans CRCD sont sous forme d'actions rachetables, sujettes à certaines conditions, qui sont présentées dans l'actif net, conformément à l'exemption visant les titres d'instruments remboursables au gré de l'actionnaire selon la Norme comptable internationale (IAS) 32, *Instruments financiers : Présentation*.

CRCD a conclu qu'il constitue une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car il obtient des fonds de plusieurs actionnaires, prend l'engagement auprès de ceux-ci de gérer les fonds dans le but d'apporter du rendement sur le capital, et mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur. Conséquemment, CRCD ne prépare pas d'états financiers consolidés et les investissements dans les filiales et les entités associées présentés dans les investissements à impact économique québécois sont comptabilisés à la juste valeur.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Principales méthodes comptables

Changements de méthodes comptables

Le 1^{er} janvier 2018, CRCD a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives. L'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, a également été modifiée afin de refléter les différences entre l'IFRS 9 et l'IAS 39. Par conséquent, les informations présentées pour l'exercice 2017 sont présentées conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* et à l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* et entraîne de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des instruments financiers ainsi que des exigences relatives à la comptabilité de couverture. CRCD n'applique pas la comptabilité de couverture.

En ce qui concerne le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, l'adoption de l'IFRS 9 n'a entraîné aucune incidence sur le bilan de CRCD au 1^{er} janvier 2018. Les actifs financiers qui étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IAS 39 sont maintenant classés à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9, alors que ceux qui étaient inclus dans la catégorie prêts et créances et évalués au coût amorti selon l'IAS 39 continuent d'être évalués au coût amorti selon l'IFRS 9. L'adoption de l'IFRS 9 n'a entraîné aucun changement en ce qui concerne le classement et l'évaluation des passifs financiers.

Pour ce qui est du modèle de dépréciation de l'IFRS 9, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Puisque les instruments financiers de CRCD sont principalement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'adoption de ce nouveau modèle de dépréciation n'a eu aucune incidence sur le bilan de CRCD au 1^{er} janvier 2018.

Quant à l'IFRS 15, elle introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service, et ce à un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir, en échange de ce bien ou service. L'adoption de l'IFRS 15 n'a entraîné aucune incidence sur le bilan et les résultats de CRCD.

Les méthodes comptables importantes ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après.

Instruments financiers

CRCD comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement et évaluation

Selon l'IFRS 9, les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit CRCD sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont CRCD gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie, c'est-à-dire qu'ils reflètent si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les modèles économiques établis par CRCD se définissent comme suit :

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- Autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers de CRCD selon l'IFRS 9 et l'IAS 39 se résument comme suit :

Selon l'IFRS 9, les investissements à impact économique québécois, les autres investissements et les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de gérer et d'évaluer la performance des investissements sur une base de la juste valeur. Selon l'IAS 39, ils étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'encaisse et les comptes débiteurs sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, selon l'IFRS 9, puisque leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt. Selon l'IAS 39, ces actifs financiers étaient classés dans les prêts et créances et évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur.

Selon l'IFRS 9 et selon l'IAS 39, les comptes créditeurs sont classés et évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur tandis que les billets à payer et passifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés

La juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés considérés comme actifs est basée sur le prix coté situé entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances. Dans certains cas, si le marché n'est pas considéré comme actif, le dernier prix coté situé entre le cours vendeur et le cours acheteur peut être ajusté pour refléter adéquatement la juste valeur.

Juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés

Lorsque des actifs et des passifs ne sont pas négociés sur des marchés, la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur les marchés à chaque date de présentation de l'information financière. Les principaux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés sont inclus dans les investissements à impact économique québécois. Les techniques utilisées se basent sur des principes d'évaluation comportant des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés par le conseil d'administration de CRCD. La méthode d'évaluation employée pour un instrument financier donné est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement aboutit à des estimations plus précises de la juste valeur. Comme le contexte propre à chaque entité sous-jacente à ces instruments financiers est en constante évolution, des changements de techniques d'évaluation se produisent à chaque période de présentation de l'information financière.

Prêts et avances, actions non participantes

La juste valeur des prêts et avances ainsi que des actions non participantes est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par CRCD en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement qu'il exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité.

Actions participantes

La principale technique utilisée pour déterminer la juste valeur des actions participantes est celle de la capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Par la suite, un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers lorsque celle-ci est jugée sérieuse et crédible. Un jugement est nécessaire afin de déterminer si la juste valeur de cette transaction récente ou de l'offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date d'évaluation. La période

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque investissement.

Une autre technique d'évaluation utilisée est celle de l'actif net redressé qui consiste à réévaluer l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité ou du fonds à leur juste valeur à la date de l'évaluation. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité ou du fonds et la date d'évaluation.

Fonds d'actions mondiales, fonds d'actions canadiennes et fonds immobilier

Les participations en fonds d'actions mondiales, fonds d'actions canadiennes et fonds immobilier sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur représente l'actif net par part, telle qu'elle est établie par les fonds en date du bilan.

Caution

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par CRCO relativement à une caution qu'il a accordée, une approche fondée sur l'actif et une méthode de valeur de liquidation sont utilisées afin d'estimer le montant de passif à constater.

Billet

Le billet à recevoir est lié à un investissement à impact économique québécois et est comptabilisé à la juste valeur, qui correspond à la somme que CRCO aurait à recevoir en vertu de l'entente contractuelle sous-jacente à ce billet à recevoir à la date de présentation de l'information financière.

Billets à payer et passifs financiers

Les billets à payer et passifs financiers sont liés à certains investissements à impact économique québécois et sont comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond à la somme que CRCO aurait à verser en vertu des ententes contractuelles sous-jacentes à ces billets à payer et passifs financiers à la date de présentation de l'information financière.

Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels et prend notamment en considération le risque de crédit du débiteur. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

Immobilisations incorporelles

Le développement informatique, est essentiellement composé des coûts relatifs au développement d'applications pouvant être utilisées en interne ou pour fournir des services aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Ces coûts sont capitalisés lorsque la phase de développement de l'application commence. Les dépenses engagées avant cette phase sont comptabilisées en charges.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité déterminée selon la méthode et la durée suivante :

Incorporelles	Méthode	Durée
Développement informatique	linéaire	3 ans

L'amortissement des immobilisations incorporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. La méthode d'amortissement et leurs durées d'utilité sont révisées au moins une fois par année. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des immobilisations

La valeur comptable des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, un test de dépréciation annuel est effectué en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des instruments de marché monétaire dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

Capital-actions

Les actions de CRCD sont rachetables au gré de l'actionnaire, soumises à certaines conditions, et constituent donc des passifs financiers. Elles sont toutefois présentées dans l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- Elles accordent à l'actionnaire le droit à une quote-part de l'actif net de CRCD en cas de liquidation de celui-ci;
- Elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments de CRCD;
- Elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- À l'exception de l'obligation contractuelle pour CRCD de racheter ou de rembourser l'instrument en trésorerie ou à partir d'un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à CRCD; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en actions de CRCD;
- Le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions, sur leur durée de vie, est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net comptabilisé et non comptabilisé de CRCD sur la durée de vie des actions (à l'exclusion de l'effet des actions).

Les frais d'émission d'actions, nets d'impôts, sont inclus dans les états individuels des variations de l'actif net.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Constatation des produits

Intérêts

Pour les investissements à impact économique québécois, les intérêts sont comptabilisés au taux contractuel lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Pour les autres investissements, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et des escomptes selon cette méthode est enregistré aux états individuels du résultat global, sous la rubrique « Intérêts ».

Dividendes et distributions

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions ou encaissés.

Les distributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les fonds du portefeuille des autres investissements.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Gains et pertes

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût. Les variations de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements sont considérées comme un ajustement du produit de cession et sont donc comptabilisées comme gains et pertes réalisés. Les gains et les pertes réalisés sur un billet à payer ou un passif financier sont comptabilisés lorsque ceux-ci sont payés et correspondent à l'écart entre le montant payé par CRCD en règlement du billet ou du passif financier et leur valeur initiale. Ces gains et ces pertes ne prennent pas en compte les gains et les pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et les pertes non réalisés de l'exercice en cours.

Devise fonctionnelle et conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de CRCD, au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les plus-values ou les moins-values, réalisées ou non, sur les investissements résultant de ces conversions sont comptabilisées aux états individuels du résultat global sous la rubrique « Gains (pertes) sur investissements ». Pour les autres actifs et passifs monétaires libellés en devises, les variations liées à la conversion des devises sont présentées dans les « Autres frais d'exploitation » aux états individuels du résultat global. CRCD a recours à des contrats de change qui visent la couverture systématique du risque de devises relatif aux actifs évalués en devises, à moins que celui-ci ne fasse partie du rendement attendu à long terme de certaines catégories d'actifs. CRCD a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Impôts

La charge d'impôts sur le bénéfice comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés aux états individuels du résultat global, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement aux états individuels des variations de l'actif net. Dans ce cas, les impôts sur le bénéfice sont aussi comptabilisés hors résultat directement dans l'actif net.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, sauf ceux liés aux gains latents décrits au paragraphe suivant. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

CRCD est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son bénéfice. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Aux fins de l'impôt fédéral, CRCD peut entre autres obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions. CRCD se considère, en substance, comme exempté des impôts fédéraux sur le bénéfice liés aux gains (pertes) en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun impôt différé relativement aux gains (pertes) latents sur les investissements ni impôt différé relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux liés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Aux fins de l'impôt provincial, les gains (pertes) en capital réalisés ne sont pas imposables (déductibles).

Bénéfice net par action ordinaire

Le bénéfice net par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

4 Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que CRCD exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur l'information connexe. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. CRCD estime que les hypothèses utilisées sont appropriées et que ses états financiers individuels présentent, par conséquent, une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

La principale méthode comptable qui a nécessité que CRCD porte des jugements subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concerne l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un jugement important est posé dans les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part de CRCD afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information disponible dans les circonstances. CRCD considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences contenues dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers (AMF), CRCD a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Les évaluations sont préparées par une équipe d'évaluateurs qualifiés qui s'appuient sur un processus structuré comportant plusieurs étapes de validation et de révision. Un comité d'évaluation de portefeuille (CEP), formé majoritairement de membres qui sont des évaluateurs qualifiés indépendants, passe en revue semestriellement toute l'information pertinente concernant les évaluations du portefeuille d'investissements à impact économique québécois, afin de fournir une assurance raisonnable que le processus d'évaluation respecte les exigences réglementaires. De plus, un comité d'audit et de gestion des risques surveille le risque de non-conformité aux règles d'évaluation de portefeuille. En cas de non-conformité, le CEP en serait informé.

5 Modifications comptables futures

Il n'y a aucune norme comptable publiée par l'IASB qui n'est pas encore en vigueur au 31 décembre 2018 et qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers de CRCD.

6 Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de CRCD sont discutés en détail dans les sections auditées « Risque de marché », « Risque de crédit et de contrepartie », « Risque de concentration » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de CRCD, qui font partie intégrante des états financiers individuels audités.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Investissements à impact économique québécois

Le Relevé audité du coût des investissements à impact économique québécois peut être obtenu sur demande en écrivant au lieu d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet, à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

Au 31 décembre 2018			
	Coût	Gain (perte)	Juste valeur
	\$	non réalisé	\$
		\$	
Non garantis			
Actions ordinaires	259 388	119 218	378 606
Actions privilégiées	259 039	58 478	317 517
Parts de fonds	209 690	64 152	273 842
Prêts et avances	94 634	278	94 912
Billet ⁽¹⁾	1 787	(91)	1 696
Garantis			
Prêts et avances	13 720	(224)	13 496
	838 258	241 811	1 080 069
Au 31 décembre 2017			
	Coût	Gain (perte)	Juste valeur
	\$	non réalisé	\$
		\$	
Non garantis			
Actions ordinaires	289 722	106 253	395 975
Actions privilégiées	240 059	45 611	285 670
Parts de fonds	187 192	53 351	240 543
Prêts et avances	107 225	1 087	108 312
Billet ⁽¹⁾	1 020	-	1 020
Garantis			
Prêts et avances	3 037	(606)	2 431
	828 255	205 696	1 033 951

(1) Le 28 septembre 2017, CRCD s'est engagé à investir sous la forme d'un billet, un montant maximum de 5,0 M\$ dans le fonds Desjardins - Innovatech S.E.C. (DI) qui utilisera cette somme pour effectuer des investissements à impact économique québécois. Ce billet contient une clause selon laquelle le montant à recevoir par CRCD sera équivalent à la juste valeur de l'investissement effectué par DI. Le produit reçu par DI lors d'une disposition partielle ou complète de l'investissement sera entièrement remis à CRCD et viendra réduire du même montant le billet à recevoir.

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en dollars américains pour une juste valeur en dollars canadiens de 40,1 M\$ (77,1 M\$ au 31 décembre 2017) et des investissements évalués en euros pour une juste valeur en dollars canadiens de 5,4 M\$ (aucun au 31 décembre 2017).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 8,8 % (9,9 % au 31 décembre 2017). Pour la quasi-totalité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les produits d'intérêts comptabilisés selon le taux contractuel sont de 10,5 M\$ (11,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017). La variation de la juste valeur des prêts et avances est principalement imputable aux changements du risque de crédit et, dans une moindre mesure, à l'évolution des taux exigés sur ces types de produits.

Les prêts et avances ont une durée moyenne résiduelle de 2,8 années (3,3 années au 31 décembre 2017), et la juste valeur de ces prêts et avances échéant dans moins de un an est de 19,0 M\$ (21,6 M\$ au 31 décembre 2017).

Répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité

La répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité s'établit comme suit :

Au 31 décembre 2018					
Secteur d'activité	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés⁽¹⁾ \$	Engagement total \$
Manufacturier	473 564	63 683	537 247	2 648	539 895
Services	138 167	117 835	256 002	200	256 202
Innovations technologiques	15 050	(3 768)	11 282	-	11 282
Fonds	211 477	64 061	275 538	189 321	464 859
Total	838 258	241 811	1 080 069	192 169	1 272 238

Au 31 décembre 2017					
Secteur d'activité	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés⁽¹⁾ \$	Engagement total \$
Manufacturier	440 207	86 777	526 984	15 000	541 984
Services	179 720	78 860	258 580	4 925	263 505
Innovations technologiques	20 116	(13 292)	6 824	1 000	7 824
Fonds	188 212	53 351	241 563	162 681	404 244
Total	828 255	205 696	1 033 951	183 606	1 217 577

(1) Les fonds engagés mais non déboursés n'apparaissent pas à l'actif.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Fonds engagés mais non déboursés

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par CRCD, mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

2019 \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 et après \$	Total \$
79 899	31 352	26 927	28 252	25 739	192 169

Investissements dans les filiales et les entités associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, CRCD a déterminé qu'il détient le contrôle (filiales) ou qu'il exerce une influence notable (entités associées) sur le nombre d'entités suivant :

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
Filiales				
Entreprises partenaires	9	224 056	10	237 991
Entités associées				
Entreprises partenaires	27	302 173	27	288 316
Fonds	10	254 324	7	220 460

L'établissement principal de ces entités est au Québec et le pays de constitution est le Canada.

Les participations dans le capital-actions des entreprises partenaires sont constituées d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le pourcentage des titres de participation détenus par CRCD dans chacune de ces entreprises partenaires est de 50 % et plus pour les filiales et se situe entre 9 % et 45 % (10 % et 49 % au 31 décembre 2017) pour les entités associées. Les droits de vote sont équivalents à la proportion des intérêts détenus à l'exception d'une filiale et de trois entités associées au 31 décembre 2018 (une filiale au 31 décembre 2017). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, CRCD a fait l'acquisition de quatre entités associées et a disposé de trois entités associées et d'une filiale. De plus, CRCD n'exerce plus une influence notable dans une entité associée suite à la diminution des titres de participation. Au cours de l'exercice 2018, CRCD a reçu un dividende significatif d'une filiale pour un montant de 14,6 M\$.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2018, CRCD a investi en tant que commanditaire dans trois nouveaux fonds dans lequel il exerce une influence notable. Au 31 décembre 2018, les participations sont constituées de parts, et le pourcentage de détention varie entre 13 % et 95 % (20 % et 95 % au 31 décembre 2017).

8 Autres investissements

Le Relevé des autres investissements non audité peut être obtenu sur demande en écrivant à la place d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 31 décembre 2018		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	286 256	1 733	287 989
Provinciales, municipales ou garanties	219 669	1 814	221 483
Institutions financières	82 312	(55)	82 257
Sociétés	50 353	(127)	50 226
	<u>638 590</u>	<u>3 365</u>	<u>641 955</u>
Instruments de marché monétaire ⁽¹⁾	51 166	-	51 166
Contrats de change ⁽²⁾	-	(67)	(67)
Fonds d'actions canadiennes	93 188	(2 992)	90 196
Fonds d'actions mondiales	151 930	(2 640)	149 290
Fonds immobilier	93 326	3 102	96 428
	<u>1 028 200</u>	<u>768</u>	<u>1 028 968</u>

Répartition des obligations par échéance

	Au 31 décembre 2018			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	3 561	30 337	604 692	638 590
Valeur nominale	3 560	30 599	614 673	648 832
Juste valeur	3 562	30 279	608 114	641 955
Taux moyen nominal ⁽³⁾	2,41 %	2,44 %	2,48 %	2,48 %
Taux moyen effectif	2,37 %	2,85 %	2,69 %	2,69 %

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2017		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	217 460	(2 987)	214 473
Provinciales, municipales ou garanties	158 878	(1 929)	156 949
Institutions financières	83 250	(873)	82 377
Sociétés	52 113	272	52 385
	511 701	(5 517)	506 184
Instruments de marché monétaire ⁽¹⁾	33 938	-	33 938
Contrats de change ⁽²⁾	-	1 465	1 465
Fonds d'actions canadiennes	89 186	3 911	93 097
Fonds d'actions mondiales	143 995	10 958	154 953
Fonds immobilier	85 807	3 038	88 845
Total	864 627	13 855	878 482

Répartition des obligations par échéance

	Au 31 décembre 2017			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	6 091	175 554	330 056	511 701
Valeur nominale	6 075	178 345	346 843	531 263
Juste valeur	6 104	173 783	326 297	506 184
Taux moyen nominal ⁽³⁾	1,91 %	1,98 %	2,14 %	2,08 %
Taux moyen effectif	2,00 %	2,05 %	2,28 %	2,20 %

(1) Les instruments de marché monétaire sont composés de dépôts à terme, de bons du Trésor et d'obligations à coupons détachés d'une échéance originale inférieure à un an.

(2) Les contrats de change pour vendre un notionnel de 53,1 M\$ US (76,1 M\$ US au 31 décembre 2017) et un notionnel de 3,6 M€ (aucun au 31 décembre 2017) ont une échéance de trois mois.

(3) La quasi-totalité des obligations portent intérêt à taux fixe.

Les autres investissements incluent des investissements qui sont exposés aux monnaies étrangères pour une juste valeur de 137,4 M\$ (140,0 M\$ au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, les autres investissements n'ont aucun fonds engagés mais non déboursés.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Juste valeur des instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

CRCD a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : évaluation basée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif utilisées dans l'évaluation, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif utilisées dans l'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans selon ces trois niveaux :

	Au 31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Investissements à impact économique québécois	331	18 070	1 061 668	1 080 069
Autres investissements	758 973	173 567	96 428	1 028 968
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	36 925	36 925
Total des actifs financiers	759 304	191 637	1 195 021	2 145 962
Passifs financiers	-	-	4 726	4 726

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2017			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements à impact économique québécois	264	-	1 033 687	1 033 951
Autres investissements	615 182	174 455	88 845	878 482
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	14 943	14 943
Total des actifs financiers	615 446	174 455	1 137 475	1 927 376
Passifs financiers				
Billets à payer et passifs financiers	-	-	23 413	23 413

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur se font à la date de clôture de la période visée. Il y a eu un transfert entre les niveaux au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (aucun au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017)

Instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Au 31 décembre 2018			
	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Billets à payer et passifs financiers \$
Juste valeur au 31 décembre 2017	1 033 687	88 845	14 943	(23 413)
Gains (pertes) réalisés	131 086	3 126	7 395	(8 323)
Gains (pertes) non réalisés	41 303	63	-	7 270
Acquisitions/émission	175 636	48 894	16 564	-
Cessions/remboursements	(305 334)	(44 500)	(1 977)	19 740
Transfert de niveau	(14 710)	-	-	-
Juste valeur au 31 décembre 2018	1 061 668	96 428	36 925	(4 726)
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les passifs financiers détenus au 31 décembre 2018	82 642	1 516	-	(1 536)

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2017			
	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Billets à payer et passifs financiers \$
Juste valeur au 31 décembre 2016	920 942	64 118	27 469	(25 233)
Gains (pertes) réalisés	18 432	-	291	(119)
Gains (pertes) non réalisés	61 064	1 495	-	(333)
Acquisitions/émission	176 154	23 232	179	-
Cessions/remboursements	(142 905)	-	(12 996)	2 272
Juste valeur au 31 décembre 2017	1 033 687	88 845	14 943	(23 413)
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les billets à payer et passifs financiers détenus au 31 décembre 2017	74 816	1 495	-	(256)

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Au 31 décembre 2018			
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements à impact économique québécois				
Prêts et avances	35 025	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 6,7 % à 16,0 % (9,0 %)
Actions non participantes	172 649	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 4,5 % à 13,0 % (6,1 %)
Actions participantes majoritaires	147 662	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 8,7 % à 12,5 % (9,3 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 7,9 % à 27,8 % (11,1 %)
	52 821	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/ de l'offre	-
	34 559	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
Actions participantes minoritaires	174 067	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 7,9 % à 21,6 % (11,1 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 6,6 % à 49,3 % (15,9 %)
	96 912	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/ de l'offre	-
	66 234	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
	6 201	Autres ⁽³⁾	-	-
Billet	1 696	Actif net redressé	Actif net du fonds	(4)
Parts de fonds	<u>273 842</u>	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
	<u>1 061 668</u>			
Autres investissements – Fonds immobilier	96 428	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	36 925	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 0,5 % à 9,0 % (5,7 %)
Passifs financiers	(4 726)	Diverses	-	

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2017			
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements à impact économique québécois				
Prêts et avances	32 201	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 6,8 % à 17,1 % (8,8 %)
Actions non participantes	155 232	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 4,4 % à 12,1 % (5,2 %)
Actions participantes majoritaires	201 031	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 7,7 % à 9,6 % (8,6%)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 7,5 % à 26,2 % (14,9%)
	13 150	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/ de l'offre	-
			Actif net redressé	- (2)
Actions participantes minoritaires	139 426	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 7,1 % à 20,5 % (10,2%)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 3,1 % à 38,7 % (15,5%)
	186 685	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/ de l'offre	-
			Actif net redressé	- (2)
	6 316	Autres ⁽³⁾	-	-
Billet	1 020	Actif net redressé	Actif net du fonds	- (4)
Parts de fonds	<u>240 543</u>	Actif net redressé	Actif net du fonds	- (2)
	<u>1 033 687</u>			
Autres investissements – Fonds immobilier	88 845	Actif net redressé	Actif net du fonds	- (2)
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	14 943	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 0,5 % à 10,0 % (7,9 %)
Billets à payer et passifs financiers	(23 413)	Diverses	-	-

(1) En raison des tailles très variées des entités composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en pourcentage des ventes.

(2) En raison des tailles très variées des entités et des fonds composant le portefeuille, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net de l'entité ou du fonds.

(3) Les autres techniques d'évaluation regroupent notamment les méthodes de la valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

(4) Le billet à recevoir est lié à un investissement à impact économique québécois effectué dans un fonds.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour les actions participantes tiennent compte des investissements faits dans une même entité sous forme de prêts et avances ainsi que d'actions non participantes. Conséquemment, la juste valeur des actions participantes inclut ces investissements mixtes.

Sensibilité de la juste valeur aux données non observables

Bien que CRCD considère que les estimations de la juste valeur retenues aux fins des états financiers individuels sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses différentes liées aux données non observables pourrait amener des résultats différents.

Prêts et avances, actions non participantes – Actualisation des flux monétaires

De façon générale, une augmentation (diminution) du taux de rendement exigé prise de façon isolée entraîne une diminution (augmentation) de la juste valeur. CRCD juge que l'effet de la substitution d'une ou de plusieurs hypothèses raisonnablement possibles pourrait entraîner une variation du taux de rendement exigé de l'ordre de 0,5 %. Une telle variation du taux de rendement exigé n'aurait toutefois aucune incidence directe significative sur la juste valeur des prêts et avances et des actions non participantes.

Actions participantes – Capitalisation des flux monétaires

Dans le cadre de l'évaluation d'un investissement donné, le recours à des hypothèses différentes liées aux deux données non observables, soit le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de cet investissement. Toutefois, il existe des interrelations entre ces deux données non observables. En effet, l'utilisation d'hypothèses différentes liées à l'une de ces données entraîne généralement une révision des hypothèses sous-jacentes à l'autre donnée, limitant ainsi l'incidence sur la juste valeur.

En pratique, CRCD détermine un intervalle des justes valeurs acceptables pour chacun des investissements évalués, et le milieu de celui-ci est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. En additionnant chacun de ces intervalles, l'écart cumulé entre le haut ou le bas de l'intervalle des justes valeurs acceptables et la juste valeur retenue de l'investissement exprimé en pourcentage de l'actif net de CRCD est de l'ordre de :

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Actions participantes majoritaires	+/- 0,2 %	+/- 0,3 %
Actions participantes minoritaires	+/- 0,3 %	+/- 0,3 %

CRCD est d'avis que le fait de modifier les deux données non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour chacun des investissements évalués pris individuellement devrait avoir une incidence plus limitée que ce pourcentage sur l'actif net de CRCD.

Actions participantes – Transactions récentes et offres d'achat

Selon ces techniques, la juste valeur des actions participantes est fondée sur une donnée observable, soit le prix d'une transaction récente négociée entre des parties non liées ou le prix d'une offre d'achat reçue. CRCD doit porter un jugement pour déterminer si cette transaction récente est encore représentative de la juste valeur à la date d'évaluation ou si cette offre est sérieuse et crédible. Il peut

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

aussi, au besoin, apporter certains ajustements jugés nécessaires, introduisant ainsi des données non observables dans l'établissement de la juste valeur. Le montant des ajustements est généralement peu significatif comparativement au prix de la transaction retenue ou de l'offre d'achat auquel ils se rapportent. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Parts de fonds – Actif net redressé

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou des cessions de parts que CRCD a effectuées entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation. Dans certaines circonstances, CRCD doit apporter certains autres ajustements qui font davantage appel au jugement. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Autres techniques d'évaluation

La juste valeur des actifs évalués selon d'autres techniques étant limitée, CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

10 Immobilisations incorporelles

	Développement informatique	
	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Coût	1 096	-
Cumul des amortissements	(73)	-
Valeur comptable nette	1 023	-
Variation de l'exercice		
Valeur comptable nette au début	-	-
Acquisition	1 096	-
Amortissement	(73)	-
Valeur comptable nette à la fin	1 023	-

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 Comptes débiteurs

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Intérêts, dividendes et distributions à recevoir sur les investissements	8 033	20 240
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	36 925	14 943
Autres	1 023	886
	<u>45 981</u>	<u>36 069</u>

La variation de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois n'est pas imputable aux changements du risque de crédit. Ces montants à recevoir incluent des montants libellés en dollars américains pour une somme de 30,5 M\$ (13,6 M\$ au 31 décembre 2017).

Selon les informations disponibles à la date de clôture et les hypothèses posées sur le moment du recouvrement, CRCDD s'attend à recouvrer des comptes débiteurs d'une valeur de 26,2 M\$ (32,6 M\$ au 31 décembre 2017) au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Encaisse	12 428	12 305
Instruments de marché monétaire	28 825	17 133
	<u>41 253</u>	<u>29 438</u>

13 Billets à payer et passifs financiers

Le 30 novembre 2010, CRCDD a acquis de Desjardins Capital de risque, S.E.C. (DCR), une filiale de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ), des investissements à impact économique québécois d'une juste valeur de 17,6 M\$ en contrepartie de billets ayant une valeur initiale équivalente. Chaque billet à payer était lié à un des investissements acquis et contenait une clause selon laquelle le montant à payer est ajusté en fonction des sommes encaissées par CRCDD lors de la cession de l'investissement lié. Au cours de l'exercice, un billet a été payé pour un montant de 1,2 M\$ suite à la disposition de l'investissement sous-jacent. Par la suite, une

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Convention relative au règlement final des titres sous-jacents aux billets à payer entre CRCD et DCR a été signée le 30 mai 2018. Le solde des billets a donc été payé pour un montant total de 18,5 M\$. Au 31 décembre 2018, il n'y a plus de billets à payer.

Les passifs financiers sont des montants que CRCD aurait à verser en vertu d'ententes contractuelles et dont la juste valeur est déterminée en fonction de l'évolution de la juste valeur de certains investissements à impact économique québécois sous-jacents.

Au 31 décembre 2018, CRCD détenait des passifs financiers d'une juste valeur de 4,7 M\$ qui sont liés à des investissements à impact économique québécois évalués en dollars américains (21,2 M\$ au 31 décembre 2017 incluant les billets à payer ainsi que les passifs financiers).

Le paiement des passifs financiers est directement lié à l'encaissement de sommes relatives à la cession de certains investissements à impact économique québécois. Étant donné que le moment de l'encaissement de ces sommes dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions, CRCD n'est pas en mesure de déterminer la période à laquelle il payera ses passifs financiers. Par contre, puisque le paiement de ceux-ci se fait généralement à la suite de l'encaissement des sommes, le risque de liquidité est faible.

14 Comptes créditeurs

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 282	6 269
Autres	37	5 175
	<hr/> 6 319	<hr/> 11 444

CRCD s'attend à payer les comptes créditeurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

15 Marge de crédit

CRCD dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 M\$ auprès de la FCDQ. Ce crédit bancaire porte intérêt au taux de crédit d'exploitation de la FCDQ majoré de 0,5 %. Cette marge est garantie par des instruments de marché monétaire et des titres obligataires présentés dans les autres investissements et est renouvelable annuellement. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucun montant n'était prélevé sur cette marge de crédit. De plus, cette marge de crédit n'a pas été utilisée au cours des exercices 2018 et 2017.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16 Capital-actions

Autorisé

CRCD est autorisé à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 M\$ par année.

La Loi prévoit qu'à compter de la période de capitalisation qui suivra celle à la fin de laquelle CRCD aura atteint, pour la première fois, une capitalisation d'au moins 1,25 milliard de dollars, CRCD pourra recueillir, par période de capitalisation, le moins élevé des montants de 150 M\$ et de celui correspondant à la réduction du capital versé attribuable à l'ensemble des actions et des fractions d'actions qui auront été rachetées ou achetées de gré à gré par CRCD au cours de la période de capitalisation précédente.

Chaque période de capitalisation, d'une durée de 12 mois, débute le 1^{er} mars de chaque année. Un impôt spécial est payable par CRCD en cas de non-respect de ces limites et des mécanismes de contrôle ont été mis en place afin d'en assurer le respect.

Au 28 février 2014, CRCD a atteint son plafond de capitalisation. Malgré les dispositions de sa loi constitutive, le ministre des Finances du Québec, a autorisé CRCD à recueillir un montant maximal de 135 M\$ pour chacune des périodes de capitalisation s'échelonnant du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017 et du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018. Dans son Discours sur le budget prononcé le 27 mars 2018, un montant maximal de 140 M\$ a été autorisé pour chacune des périodes de capitalisation commençant les 1^{er} mars 2018, 2019 et 2020. Le taux du crédit d'impôt provincial octroyé par le gouvernement du Québec pour l'acquisition d'actions est fixé à 40 % jusqu'au 28 février 2018 et à 35 % à compter du 1^{er} mars 2018.

Afin de permettre au plus grand nombre d'actionnaires possible d'acquérir des actions de CRCD, le montant maximal alloué par investisseur pour chacune des émissions 2017 et 2018 a été fixé à 3 000 \$.

CRCD est tenu de payer des frais d'émission d'actions. Ceux-ci sont présentés en diminution du capital-actions, déduction faite des impôts. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les frais d'émission d'actions s'élèvent à 2,5 M\$ (2,4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017).

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Émis

L'actif net de CRCD au 31 décembre 2018 s'élève à 2 168,8 M\$ et se répartit par émission comme suit :

Émission	Solde* M\$	Rachat possible à compter de
2001	29,2	2008
2002	80,4	2009
2003	40,7	2010
2004	50,6	2011
2005	56,0	2012
2006	54,4	2013
2007	75,5	2014
2008	123,6	2015
2009	159,0	2016
2010	175,4	2017
2011	194,9	2018
2012	205,7	2019
2013	198,3	2020
2014	80,4	2021
2015	189,4	2022
2016	199,5	2024
2017	149,9	2024
2018	145,9	2025
L'actif net	2 168,8	

* Calculé à la valeur de l'actif net par action au 31 décembre 2018. La section grise représente le solde des actions admissibles au rachat au 31 décembre 2018, soit 1 039,7 M\$.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par CRCD que dans les cas suivants :

- À la demande de la personne qui l'a acquise de CRCD depuis au moins sept ans;
- À la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- À la demande de la personne qui l'a acquise de CRCD si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de souscription;
- À la demande d'une personne qui l'a acquise de CRCD si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente, qui la rend inapte à poursuivre son travail.

De plus, CRCD pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas où la mesure est prévue par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances du Québec.

Le prix de rachat des actions ordinaires est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de CRCD, sur la base de la valeur de CRCD déterminée selon les états financiers audités.

Crédit d'impôt

L'achat d'actions de CRCD donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, qui est établi comme suit :

- Pour les achats avant le 24 mars 2006 : crédit d'impôt de 50 %;
- Pour les achats du 24 mars 2006 au 9 novembre 2007 : crédit d'impôt de 35 %;
- Pour les achats du 10 novembre 2007 au 28 février 2014 : crédit d'impôt de 50 %;
- Pour les achats du 1^{er} mars 2014 au 29 février 2016 : crédit d'impôt de 45 %;
- Pour les achats du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2018 : crédit d'impôt de 40 %;
- Pour les achats à compter du 1^{er} mars 2018 : crédit d'impôt de 35 %.

Un investisseur qui retire une partie ou la totalité de ses actions dans le cadre d'un rachat après sept ans de détention ne pourra plus se prévaloir du crédit d'impôt pour toute souscription dont le crédit d'impôt serait applicable à l'année d'imposition en cours ou à une année d'imposition subséquente.

Dans son budget du 27 mars 2018, le gouvernement provincial a annoncé de nouvelles dispositions concernant la possibilité de profiter d'un nouveau crédit d'impôt pour un actionnaire qui repousserait de sept ans le rachat de ses actions admissibles. En effet, le gouvernement du Québec a autorisé CRCD, pour trois ans seulement, à procéder à l'échange ses actions actuelles vers de nouvelles actions pour une valeur maximale annuelle de 100 M\$. Ces nouvelles dispositions permettent aux actionnaires de CRCD n'ayant jamais

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

procédé à un rachat d'échanger leurs actions actuelles, jusqu'à une valeur de 15 000 \$ annuellement, vers une nouvelle catégorie d'actions qu'ils devront également détenir pendant sept ans, et ce, en contrepartie d'un crédit d'impôt provincial de 10 % des sommes échangées. Ces dispositions ont été mises en place à l'automne 2018 et l'acceptation des demandes d'échange pour l'année d'imposition 2018 a eu lieu en février 2019.

17 Information concernant le capital

L'objectif de CRCO dans la gestion du capital est d'assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachat d'actions par les actionnaires. Le capital de CRCO est composé de l'actif net.

CRCO n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 16.

CRCO a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires, afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

18 Charges

	2018 \$	2017 \$
Autres frais d'exploitation		
Frais informatiques	2 205	2 991
Honoraires pour services professionnels	420	446
Rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	618	673
Honoraires d'audit	186	187
Frais de garde et rémunération du fiduciaire	110	109
Marketing	890	182
Autres charges	303	458
	<hr/> 4 732	<hr/> 5 046
Services aux actionnaires		
Frais de fiduciaire (registrariat)	2 112	1 827
Communication de l'information aux actionnaires	442	583
Honoraires de distributions	393	783
Frais informatiques	2 950	-
Autres charges	408	170
	<hr/> 6 305	<hr/> 3 363

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 Impôts sur le bénéfice

Charge d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice se détaillent comme suit :

	2018		2017	
	États individuels du résultat global \$	États individuels des variations de l'actif net \$	États individuels du résultat global \$	États individuels des variations de l'actif net \$
Exigibles	1 101	(1 185)	1 722	(1 087)
Différés	2 977	(472)	1 180	(491)
	<u>4 078</u>	<u>(1 657)</u>	<u>2 902</u>	<u>(1 578)</u>

Rapprochement du taux d'imposition

Le taux réel d'imposition sur le bénéfice diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	2018 \$	2017 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,7 % (39,8% en 2017)	71 052	46 032
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts et le revenu imposable et autres éléments		
Pertes (gains) réalisés et non réalisés sur investissements	(54 906)	(35 416)
Dividendes non imposables	(11 515)	(7 576)
Autres	(553)	(138)
	<u>4 078</u>	<u>2 902</u>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Solde d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés aux bilans se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2018 \$	Au 31 décembre 2017 \$
Actif		
Impôts en main remboursables	26 477	14 277
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	-	5 347
	<u>26 477</u>	<u>19 624</u>
Passif		
Impôts différés – frais d'émission	2 902	2 430
Impôts différés – autres	(5 639)	(2 662)
Impôts sur le bénéfice à payer	(12 360)	-
	<u>(15 097)</u>	<u>(232)</u>

CRCD s'attend à recouvrer 3,5 M\$ (8,3 M\$ au 31 décembre 2017) d'impôts sur le bénéfice au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

20 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à CRCD comprennent Gestion Desjardins Capital inc. (DC), son gestionnaire qui est une filiale de la FCDQ et qui fait partie du Mouvement des caisses Desjardins. CRCD est donc indirectement lié au Mouvement des caisses Desjardins. Les parties liées incluent également les principaux dirigeants de CRCD.

- CRCD a retenu les services de DC et l'a mandaté pour qu'il assure la gestion et l'exploitation complète de CRCD, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion actuelle d'une durée de trois ans est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. En vertu de cette convention et celle effective pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, les frais de gestion sont équivalant à un taux maximum de 1,95 % de la valeur moyenne annuelle des actifs de CRCD, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Un ajustement aux frais de gestion de CRCD est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de CRCD dans certains fonds. DC et CRCD ont convenu que, pour un exercice donné, un ajustement pourrait également être apporté afin de permettre à CRCD de bénéficier d'économies d'échelle réalisées par DC liées à la croissance des actifs de CRCD ainsi qu'à l'augmentation, au cours des dernières années, du solde des actions de CRCD admissibles au rachat. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un tel ajustement à la baisse de 14,3 M\$ (6,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017) a été apporté. Les honoraires de négociation provenant des entreprises en portefeuille sont gagnés par DC, et les frais de gestion que CRCD doit payer sont diminués d'un montant équivalent.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers individuels

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- CRCD a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transferts des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires et représente, depuis le début des activités de CRCD, la principale composante de la charge à l'égard des services rendus aux actionnaires. Cette convention est en vigueur du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2020.
- CRCD a confié la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins inc. Le contrat de garde et d'administration est entré en vigueur le 1^{er} mai 2009 et se termine le 31 décembre 2020.
- CRCD a confié à la FCDQ l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. Cette convention est en vigueur du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2020. Également, CRCD s'est engagé à verser, si requis, des honoraires de projets afin de réaliser les travaux pour faire évoluer les outils et les applications supportant le processus de distribution des actions de CRCD.
- CRCD a confié au réseau des caisses Desjardins des activités relatives à la distribution de ses actions.
- CRCD a confié à la FCDQ, ses opérations bancaires liées à ses activités quotidiennes et le rôle de contrepartiste pour les contrats de change.
- CRCD a confié à Valeurs mobilières Desjardins le rôle de courtier de plein exercice. Son travail consiste à être intermédiaire pour les ventes et les achats des actions transigées sur des marchés publics.
- CRCD a confié à Groupe Technologies Desjardins sa stratégie de développement des technologies de l'information (plan directeur TI), notamment avec l'évolution de son logiciel de gestion des investissements.
- Dans son portefeuille des autres investissements, CRCD détient des titres émis par la FCDQ.

